



Mettre en œuvre une prise en charge intégrée psychiatrique et somatique spécialisée et personnalisée des patients atteints de trouble bipolaire avec un suivi rapproché et coordonné par des *case managers* à l'aide d'outils numériques.

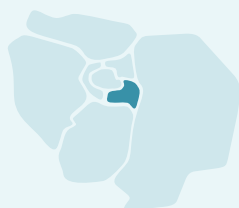


**Porteur du projet**  
Fondation FondaMental

**Partenaires**  
3 CHU, 2 CH, Maison de santé de Créteil, 2 UFR, SEMEIA, SBT/Happy Neuron, UNAFAM, ARGOS

## Expérimentateurs franciliens

Pôle de Psychiatrie des Hôpitaux universitaires Henri Mondor, Maison de santé de Créteil, URPS Pharmaciens IDF



**94**  
Autres régions : ARA, BFC



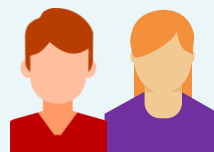
**5 ans**  
Lancée le 21/09/2019



**5 060 K€ (FISS)**



Cahier des charges - Avis CTIS



France entière  
Patients souffrant d'un trouble bipolaire  
**1 100 patients**



Publié au Journal officiel  
le 21/09/2019, modifié le 31/03/2023



**Financement complémentaire :**  
forfait multi-acteurs, par patient puis  
financement au parcours rétrospectif  
avec intéressement pour une séquence  
de 36 mois



[ars-idf-art51@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-art51@ars.sante.fr)



#### Mots clés :

ville-hôpital, santé mentale, télésurveillance, dispositif médical, case managers

## Caractère innovant

L'expérimentation permet de tester une nouvelle organisation pour :

- la prise en charge spécifique du patient bipolaire par un suivi rapproché par des **case managers**
- **l'adaptation de l'intensité du suivi à l'aide d'un algorithme** de stratification du risque de rupture de parcours
- le **recours intensif aux outils numériques** d'accompagnement du patient

## Modèle organisationnel

### Objet du projet

Expérimenter la **mise en œuvre d'une prise en charge intégrée (psychiatrique et somatique), personnalisée, spécialisée et coordonnée des patients atteints de trouble bipolaire (BP)**, en aval de leur passage dans un service de psychiatrie adultes (post-hospitalisation complète ou partielle ou à l'issue du passage en centre médico-psychologique), et associée à un modèle de financement au parcours de soins.

### Population cible

Patients atteints de trouble bipolaire

### Etapes principales du parcours de soins

- **Bilan spécifique initial en centre spécialisé** dans la prise en charge des patients bipolaires
- Elaboration d'un **plan personnalisé de soins élaboré de façon pluridisciplinaire au cours de consultations spécialisées et longues**
- **Suivi rapproché, adapté et coordonné par une équipe de gestionnaires de cas (case managers, fonction assurée par un infirmier ayant reçu une formation dédiée spécifique)**. Ce dernier sera en charge de détecter les indices de détérioration de la santé du patient et d'ajuster le plan de soins en fonction. Il contribuera également à l'articulation ville-hôpital des différents acteurs sanitaires et médico-sociaux et favorisera la diffusion des bonnes pratiques

Le projet s'appuie sur une **utilisation intensive des outils numériques et le traitement massif de données de santé** pour piloter le projet de soins du patient, répondre à ses besoins de santé et mettre à sa disposition des thérapies psychosociales peu disponibles en soins courants.

Il s'appuie ainsi sur un **algorithme prédictif de risque d'hospitalisation et d'arrêt de traitement** issu du traitement des données du patient utilisant l'intelligence artificielle ainsi que de **divers outils numériques** (plateforme de télésurveillance et applications de psychoéducation et de remédiation cognitive).

### Acteurs impliqués dans la prise en charge

Case managers, médecins généralistes et spécialistes de ville, psychiatres, infirmiers

## Modèle financier

Le modèle de financement proposé est **complémentaire au droit commun avec une modalité de paiement mixte, à la dotation** (pour les établissements de santé) **et au forfait par patient** (pour les industriels fournisseurs des solutions et outils numériques), **assortis d'une part d'intéressement selon les résultats** (pour tous les intervenants).

Le montant total de cette prise en charge correspond à 775 € par patient par an:

- 600 € par patient par an pour le surcoût induit pour les acteurs hospitaliers pour mettre en œuvre ce nouveau parcours de soins (interventions dérogatoires de l'équipe soignante, notamment des CM)
- 175 € par patient par an pour le coût des licences des solutions et outils numériques

A partir de 2023, ce financement dérogatoire est associé à un intéressement sur les résultats d'efficacité modulé sur des indicateurs de qualité.